

## VILLE D'UGINE (SAVOIE) EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX

EN EXERCICE :

29 27

PRÉSENTS: 27 REPRESENTES: 02

DATE DE LA CONVOCATION: Le 6 décembre 2022

PUBLICATION SITE INTERNET:

Le 19 décembre 2022

Président de séance : M. Franck LOMBARD

Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN

Etaient présents: M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Pauline BRESSE, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Caroline BRULEY, M. Eric FUSS et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.

Étaient représentées : Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à Madame Catherine CLAVEL, Mme Audine FRECKMANN ayant donné pouvoir à M. Eric FUSS.

Délibération n°31 Rapporteur : Mme Pauline BRESSE

## Objet : Mise en place d'un bail commercial avec la Société TIMET SAVOIE en zone industrielle

La Commune d'Ugine a consenti à la Société TIMET SAVOIE en date du 30 décembre 2011, un bail commercial portant sur des locaux situés 553 rue Ambroise Croizat, en zone industrielle sur les parcelles cadastrées section  $B-n^\circ$  2962 - 2965 - 3023 - 3007 - 718 et 719.

Par délibération en date du 14 décembre 2020, le conseil municipal approuvait la mise en place d'un avenant de renouvellement au bail de location, avec la Société TIMET SAVOIE, d'une durée d'un an et reconductible une fois soit jusqu'au 31/12/2022.

Au terme de cette échéance, il est proposé à la Société TIMET SAVOIE de mettre en place un bail commercial d'une durée de 3-6-9 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et de fixer les loyers trimestriels à 50.000,00 €/HT la première année, 56.500,00 €/HT à compter de la deuxième année et d'appliquer à ce loyer à compter de la 3<sup>ième</sup> année une révision de loyer en fonction de l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC).

Les charges seront facturées en sus du loyer.

Les paiements auront lieu trimestriellement et à terme à échoir.

La Commission Municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la mise en place d'un bail de location avec la Société TIMET SAVOIE pour les locaux situés 553, Rue Ambroise Croizat à Ugine,
- Autorise M. le Maire à signer tout acte afférent à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme et exécutoire Pour le Maire, Michel Chevallier, Adjoint au Maire



073-217303031-20221212-20221212\_DE31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022 Publication : 19/12/2022



